

## *Farine et farine*

### *Elle n'est pas bonne ma farine ?*

La quiétude des environs de *Kerfoën*, et le symbolisme de la croix (symbolisme censé résoudre dit-on toutes les oppositions et contradictions), n'ont pas empêché que la canicule de certains étés ait parfois échauffé les nerfs des plus fragiles à proximité de la *Croix de Termellier*.

Il a probablement fait très chaud un jour de début août 1752. Au point que des Guerlesquinois ont dû venir le lendemain expliquer aux juges de la juridiction à l'auditoire au-dessus de la *grande halle* pourquoi ils s'étaient livrés la veille à des actes de violence au préjudice d'une autre Guerlesquinoise, commerçante de la ville.

Je vous laisse lire et déchiffrer ci-dessous deux des rapports de justice établis par ces magistrats, seules pièces hélas de la procédure concernée que l'on trouve aux *Archives départementales*.

Le premier rapport, que voici, procès-verbal d'une plainte (le plaignant y étant dit *le suppliant*), nous permet de deviner ce qui a pu se passer.

4 août 1752

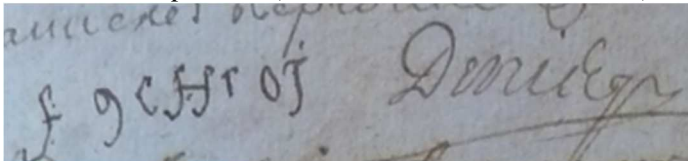
### *A Monsieur*

*Monsieur Le Sénéchal et Seul Juge  
des Jurisdictions et Chatellenies de Guerlisquin  
~~Et annexes~~ Charüel et annexes.  
Supplie humblement françois Geffroy  
Boulangier au Guerlesquin  
Disant que anne Le Loussour sa femme  
étant allée le troisième de ce mois prendre  
dix boisseaux de farine de froment qu'il avait  
acheté de Guillaume Le flamanc meunier  
du moulin du ponthou, elle a esté arrettée  
environ les deux a trois heures après midy  
entre la croix du termiller et Kfoën C'est  
à dire dans le chemin qui mène du ponthou  
au Guerlisquin, par Margueritte le jeune  
femme de pierre le Coz meunier du moulin  
de guic et par Jean fichou son valet  
meunier qui après luy avoir profféré  
quantités d'injures, l'avoir poussé, repoussé  
Et luy avoir donné plusieurs coups de poings*

*ont enlevé un des deux chevaux que menait  
la femme du suppliant et sa charge consistant en  
six boisseaux de farine et ont de plus enlevé de  
l'argent qui Estait dans une des poches pour payer  
cette farine et d'autres que la dite Loussour avait  
Esté obligée de Raporter attendu que le meunier du moulin  
du ponthou estait absant et que son vallet luy  
dit n'avoir point d'ordre de toucher de l'argent  
pour son maître et comme le suppliant ne peut  
souffrir un pareil traitement fait à sa femme  
et que d'ailleurs il ne sçait pour quoy on luy a  
enlevé son cheval sa farine et son argent  
il a esté consulté de mettre la présente et de  
Requérir ce considéré.*

*Qu'il vous plaise Monsieur, décerner acte  
audit geffroy de la présante plainte en conséquence  
luy permettez d'informer d'office des faits  
cy-dessus et constater ( ? ) et dépendancer ( ? ) et  
pour cet effet fixer jour et heure  
pour passé de ce Etre statué ainsy qu'il  
appartiendra Réservant de prendre dans la  
suite telles autres conclusions qu'il appartiendra  
et tous les autres droits et actions en général*

*Interligne rapporté approuvé en Rature  
Et annexe Raprouvé (NB : ce sont des corrections)*



On saisit de ces lignes qu'il s'agit d'une plainte déposée par François Geffroy, boulanger en ville de Guerlesquin.

François est plus exactement François-Hyacinthe Geffroy, né le 11 janvier 1714 à... Kerfoën, d'Olivier et Marie Le Goaréguer. Il s'est marié le 29 janvier 1739 à Guerlesquin à Anne Le Loussour (la victime de l'agression), née le 24 juin 1716 à Guerlesquin, fille de René et Claudine Scrignac

Anne Le Loussour, dit ce rapport, revenait la veille de cette audition d'être allée acheter de la farine au moulin du Ponthou. Dix boisseaux, dont six étaient semblait-il portés par l'un des deux chevaux menés par Anne. On suppose que les quatre autres étaient portés par le second cheval, peut-être la monture aussi de la boulangère...

Pour mémoire (et pour estimer le volume de la farine transportée), les deux cavités d'*ar men gaou* (la pierre menteuse), notre historique mesure à grains autrefois à une porte des halles et aujourd'hui près de la prison, ont une contenance, l'une d'un *boisseau* et l'autre d'un demi-boisseau, soit respectivement de 12, 68 litres et de 6,34 litres.

Arrivée entre la *croix de Termellier* et *Kerfoën*, guet-apens peut-être, Anne a été violemment insultée et frappée par Marguerite Le Jeune, femme de Pierre Le Coz, meunier du *moulin de Guic*, et par Jean Fichou valet meunier de ce couple.

Petite promenade dans les moulins pour identifier (un peu) les protagonistes de notre histoire:

Marguerite Le Jeune est née à Lohuec, fille d'Yves et de Françoise Bossard. Elle s'est mariée le 8 mars 1734 à Lohuec à Pierre Le Coz, *meunier*, né le 1<sup>er</sup> juin 1714 à Botmel (Callac), fils d'Olivier, *meunier* aussi, et de Louise Le Bourhis. Marguerite est morte le 14 janvier 1765 au *moulin coz* en Guiscriff.

Jean Fichou, le valet *meunier*, est né le 21 juillet 1729 à Plouigneau, fils de Charles, *meunier*, et de Françoise Mel. Il s'est marié le 18 juillet 1758 à Lohuec à Marie Rolland, née en 1735, décédée je ne sais où. (Le couple a huit descendants qui ont leur arbre sur le site Geneanet, mais aucun d'entre eux n'a plus que moi déterminé où et quand ladite Marie est décédée). Jean Fichou, lui, est mort le 16 décembre 1784 au *moulin de la Pie* à Paule (Côtes du Nord) Leur fille Marie-Anne est née le 27 janvier 1764 au *moulin de Coat Quéau* en Scrignac.

Guillaume Le Flamanc, né le 26 avril 1719 au Ponthou de Pierre et Françoise Kerharo, s'est marié le 18 juin 1743 au Ponthou à Anne Lémeillat (1724-1782). Il est mort le 5 décembre 1782 au *moulin à vent du Mesgouez*, au Ponthou

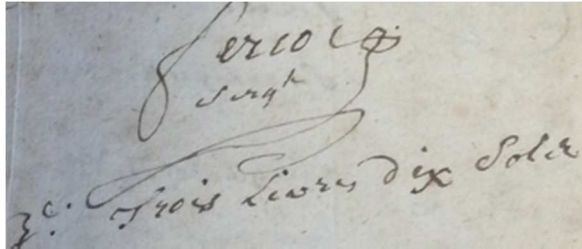
Maurice Sillou, ou Silleau, ou Silliau, né le 6 octobre 1716 au *Moulin du pré* à Botsorhel, de Gilles et Jeanne Bescond, s'est marié le 27 novembre 1738 au Ponthou à Marguerite Guyomard.

La deuxième pièce du dossier est un rapport complémentaire qui ne nous apprend rien sur l'histoire, un mandat invitant diverses personnes à comparaître dans le cadre de cette affaire.

*..aoust 1752*

*En exécution de l'ordonnance au bas de la plainte  
présentée au jurisdictions et Chatelenies de  
Guerlisquin Grüel (Charruel) et annexes par François geffroy  
demandeur et accusateur contre Marguerite le jeune  
femme de pierre Coz meunier du moulin de guic  
et Jean fichou son vallet meunier deffendeurs et  
accusés le quatre aoust 1752, j'ai soussigné Jan Olivier  
fercoq sergent de la juridiction et chatellenie de guerlisquin  
ses annexes et Le... ... Réside en la ville et psse de guerlisquin  
a requete du dit geffroy Boulanger demeurant en la ville  
et paroisse de Guerlisquin qui nomme et continue ( **constitue?**) à  
procureur aux dtes jurions (dites juridictions) Me Mathieu Denis avec  
ellection de domicile en son etude en la ville et  
paroisse de Guerlisquin, donné terme et assignation  
à Yves Guiziou laboureur, à Jean Kerharon fils de vincent  
& françoise bretagne fille de Charles demeurant*

séparément en la même ville et paroisse de guerlisquin  
a Guillaume Le flamanc meunier et a maurice  
Sillou son vallet demeurant au moulin du  
ponthou en la ville et paroisse du ponthou témoins  
a comparoir demain cinq de ce mois dix heures du matin  
en l'auditoire des dites juridictions et chatellenies de  
Guerlisquin Chariuel et annexes en la dite ville et paroisse  
de Guerlisquin par devant Monsieur le Sénéchal  
Seul juge d'icelles grand d'estoc juré, ouïs ...  
Sur les faits de la dite plainte en ... ..  
dépendances et autres ..... ..dont ils seront  
enquis leur protestants qu'ils laissent ...  
défaut a ladite assignation ils seront  
condamnés chacun en lamande de dix livres  
et Réassignés a leurs frais fait sçavoir à tous  
dits témoins leur délivrant chacun copie du présent  
En parlant a Leurs personnes trouvés aux domiciles  
sudits ce jour quatre aoust mil sept cent  
cinquante deux



seriole  
sept  
30. Trois livres dix sols

Une hypothèse toute simple en guise de conclusion : vous parieriez avec moi que les meuniers de Guic, à un kilomètre de la ville, aient mal supporté que les boulangers de Guerlesquin aillent acheter leur farine chez leur concurrent du Ponthou dix fois plus loin. Et, les chaleurs bien connues de l'été breton excitant les esprits...